

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 462 147

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 16429**

(54) Machine pour soigner des moutons et autres.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 D 3/00.

(22) Date de dépôt..... 25 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Australie, 27 juillet 1979, n° PD 9747.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : Société dite : HENRY YOUNG & SONS PROPRIETARY LTD, résidant en Australie.

(72) Invention de : Henry Samuel Calhoun Young.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Faber,
34, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à une machine qui est conçue pour permettre à un opérateur d'exécuter diverses opérations sur un animal tel qu'un mouton, par exemple, pour lui mettre une bêquille, pour le museler, pour lui soigner les 5 pieds, lui administrer un médicament, lui donner des soins buccaux, le vacciner, etc.

Cette machine est un appareil essentiellement destiné à permettre de transférer un mouton qui est debout dans une enceinte, un berceau où il sera couché sur le dos.

10 Diverses machines de ce type sont déjà connues comme par exemple, celle décrite dans le brevet australien n° 237.750 de 1960, qui utilise un support sur lequel on fait monter le mouton et qu'on fait ensuite tourner autour d'un axe horizontal afin de renverser l'animal sur le côté et, au 15 besoin, pour le retourner partiellement.

Un autre brevet australien n° 248.370 de 1961 décrit un dispositif sur roues dans lequel on fait entrer le mouton et, au moyen duquel il peut être couché sur le flanc.

Un brevet américain n° 3.752.126 de RHOADES utilise 20 également, un couloir et des moyens pour faire pivoter l'animal du couloir sur une table autour d'un axe transversal.

Le brevet américain n° 3.319.608 de KLOOSTER décrit 25 un dispositif qui saisit et bascule l'animal dans diverses positions en utilisant une charnière autour du couloir de circulation des animaux et l'animal devant d'abord être levé à une position horizontale, dans ce dispositif, avant de pouvoir être renversé.

Le brevet français n° 2.385.326 montre un arrangement dans lequel l'animal est simplement tenu dans un dispositif avant d'être tourné à la position voulue.

La présente invention a pour but de fournir un dispositif simple et efficace dans lequel un animal peut être introduit par un couloir de circulation et peut être placé dans un berceau, dans une position inversée, c'est-à-dire sur le 35 dos pour être ensuite évacué de ce berceau, ce mécanisme étant conçu de façon que l'animal puisse être retourné sans que cette opération nécessite l'usage d'une force excessive.

La machine, selon l'invention, est essentiellement

conçue pour que le mouton soit amené à tomber d'une plate-forme de circulation sur une rampe et de là, à glisser dans un berceau, le mécanisme étant arrangé pour faciliter le roulement du mouton le long de la rampe vers le berceau.

5 D'une manière générale, pour être simple et efficace, la machine selon l'invention comprend une plate-forme de circulation supportée par des moyens d'articulation sur un châssis de façon à pouvoir être basculée autour d'un axe longitudinal à partir d'une position de chargement, cette machine incluant une plaque d'appui montée sur une barre de liaison s'étendant le long de l'un des bords longitudinaux de la plate-forme, pratiquement à la hauteur des jambes des moutons, les moyens d'articulation étant placés de façon à abaisser le bord de ladite plate-forme quand celle-ci a été basculée afin 15 d'en décharger le mouton, le châssis supportant également, à une certaine distance de la plate-forme, un berceau pouvant basculer autour d'un axe longitudinal, une rampe étant interposée entre la plate-forme et le berceau, rampe articulée le long de l'un de l'un de ses bords longitudinaux au châssis 20 près de l'un des bords supérieurs du berceau et qui est également articulée le long du bord opposé de la bande de liaison, près de la plaque d'appui, des moyens étant prévus pour tenir la plate-forme en position de chargement, mais de façon libérable, afin qu'elle puisse être basculée, la disposition 25 étant telle que, quand ladite plate-forme a été basculée autour de son axe longitudinal, le mouton qui stationne sur elle est amené à tomber sur le côté, au-dessus de la plaque d'appui, sur la rampe et de rouler le long de celle-ci dans le berceau, aidé en cela, par l'inclinaison de la rampe qui augmente quand 30 la plate-forme revient à sa position de chargement.

Dans un mode de réalisation préféré, la machine comprend un châssis, une plate-forme de circulation adaptée à faire partie d'un couloir de circulation le long duquel les moutons peuvent se déplacer, des moyens d'articulation entre le 35 châssis et la plate-forme s'étendant le long d'un axe longitudinal de cette dernière, pratiquement à la hauteur des genoux du mouton qui stationne debout sur le couloir, une première paroi longitudinale s'élevant le long du premier côté de ladite

plate-forme, une seconde paroi plus basse s'élevant le long du côté opposé de ladite plate-forme, maintenant ainsi le mouton entre lesdites parois, une bande de liaison verticale articulée, à son bord inférieur, au sommet de la seconde paroi 5 et dont le bord supérieur est pratiquement à la hauteur des jambes du mouton qui stationne sur la plate-forme de circulation, une rampe articulée à un premier bord longitudinal de la partie supérieure de la bande de liaison et qui s'étend vers le bas avec une certaine inclinaison et ayant un second 10 bord longitudinal opposé articulé à un support du châssis, une plaque d'appui longitudinale articulée entre ses bords longitudinaux au sommet de la bande de liaison afin de s'incliner indépendamment de la bande et de la rampe, des ressorts s'appliquant contre la plaque d'appui pour solliciter 15 celle-ci à une position pratiquement verticale, un berceau pouvant basculer autour d'un axe longitudinal situé sur le châssis, près du second bord de la rampe et en position pour recevoir le mouton descendant le long de la rampe, un système de leviers monté sur le châssis pour basculer la première 20 paroi et la plate-forme afin de faire en sorte que le mouton soit déplacé latéralement par ladite paroi contre ladite plaque d'appui et passe au-dessus de celle-ci sur la rampe quand les leviers sont disposés pour initier le chargement du berceau, cette action abaissant le bord intérieur articulé de la 25 rampe, des ressorts placés pour rappeler les leviers et la plate-forme, ainsi que la bande de liaison et pour augmenter l'inclinaison de la rampe quand les leviers ont été relâchés après le déplacement, contribuant ainsi à faire rouler le mouton le long de la rampe, du fait de l'augmentation de sa pente 30 afin de déposer le mouton dans le berceau sur le dos, des moyens pour libérer le berceau, afin qu'il puisse basculer autour de son axe en évacuant le mouton au-dessus du bord opposé au dit axe et des moyens pour rappeler le berceau à sa position de réception après l'évacuation du mouton.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple nullement limitatif, en référence au dessin annexé, dans lequel :

5 Fig. 1 est une vue, en perspective, d'une machine conforme à l'invention montrant comment un mouton-appât est utilisé pour amener le mouton que l'on veut soigner à monter sur la plate-forme de circulation afin de pouvoir le renverser dans le berceau,

10 Fig. 2 est une vue, en bout de la machine, montrant un mouton en position pour être transféré sur le dos, dans le berceau,

15 Fig. 3 est une vue, analogue à la précédente, mais qui montre que la paroi longitudinale de la machine est venue s'appliquer contre le mouton en le poussant contre la plaque d'appui le long de laquelle il va ensuite glisser pour venir se placer sur la rampe et, de là, gagner le berceau,

20 Fig. 4 est une vue, analogue aux précédentes, qui montre comment, en appuyant sur une pédale, la plate-forme bascule en déséquilibrant le mouton et en le faisant rouler sur la plaque d'appui sur la rampe,

25 Fig. 5 montre comment, après avoir cessé d'appuyer sur la pédale, la plate-forme revient à sa position normale, ce qui, comme on le voit, élève la plaque d'appui et augmente ainsi l'inclinaison de la rampe, en contribuant à faire rouler le mouton sur le dos, dans le berceau.

30 Fig. 6 est une vue, analogue aux précédentes, qui montre comment, après que le mouton ait été soigné, il est évacué en faisant basculer le berceau, et

Fig. 7 est une vue, analogue aux précédentes, montrant le mécanisme après que le mouton ait été évacué du berceau.

En se référant au dessin, on voit que la machine comprend un châssis 1, monté sur des roues 2, et comporte, à chaque extrémité, une plate-forme 4, des barres verticales 3, la plate-forme 4 étant reliée aux barres jarretières 3, par des pivots 5, le but de ces barres étant, premièrement d'élèver le point d'articulation de la plate-forme à une position

dans laquelle celle-ci peut être facilement basculée et, deuxièmement de former une barrière à l'intérieur de laquelle le mouton stationne sur la plate-forme 4, après être passé au-dessus de la barre d'entrée 3, l'empêchant ainsi de ressortir 5 à reculons.

La plate-forme 4 comporte une paroi de faible hauteur le long de l'un de ses grands côtés, le bord de l'autre grand côté étant relié, par une charnière longitudinale 6, à une paroi verticale 7 qui se prolonge par un levier 8 relié 10 à une barre de liaison 9 qui, de son côté, est articulée à un levier 10 dont s'avance une pédale 11 qui, de son côté, est reliée par un pivot 12 à un support du châssis 1 et qui s'étend au-delà du pivot 12 pour venir en contact avec un ressort de rappel 13 dont l'autre extrémité est également reliée au châssis 1.

Ce mécanisme est conçu de façon que, quand on appuie sur la pédale, la paroi longitudinale 7 pivote vers l'intérieur. Toutefois, normalement, la plate-forme 4 est tenue dans une position horizontale au moyen d'une barre de blocage, à 20 centre d'équilibre instable 15, articulée en 16 au châssis 1, et en 17 à la plate-forme, la barre de blocage 15 empêchant normalement la plate-forme 4 de se déplacer autour de son pivot 5. Toutefois, sur la barre de liaison 9 est fixé un taquet 18 qui peut venir en contact avec la barre de blocage ins-table 15 quand on appuie davantage sur la pédale 11, ce qui a pour effet d'écartier la barre 15 de sa position de blocage en permettant ensuite à la plate-forme 4 de basculer librement, la barre de blocage se repliant sous l'action du poids du mouton placé sur la plate-forme.

Sur le côté de la plate-forme 4 opposé à la paroi longitudinale 7, est montée une plaque d'appui 20 qui est articulée en 21, au bord supérieur d'une bande de liaison 22 qui, de son côté, est reliée le long de son bord inférieur, par une charnière 19, au sommet de la seconde paroi 23 de la 35 plate-forme 4, la plaque d'appui 20 étant adaptée à venir s'appliquer contre le flanc du mouton, à peu près à la hauteur des jambes, en se plaçant de la même façon, quelle que soit la taille du mouton, de sorte que, quand il est déséquilibré, du fait du basculement de la plate-forme 4, il roule sur la

rampe 24 qui est articulée à la bande de liaison 22, cette rampe étant, de son côté, articulée en 25 à un support faisant partie du châssis 1, le bord inférieur de la rampe 24 se terminant à proximité du bord 27 du berceau 28.

Le berceau 28 est, de son côté, relié par une charnière 29 à un support du châssis 1 et s'étend vers l'extérieur de façon à être supporté par l'extrémité extérieure d'une seconde barre de blocage à centre d'équilibre instable 30 dont l'une des extrémités est articulée à un arbre 31 monté dans des paliers sur le châssis principal 1 et dont l'autre extrémité est reliée, par un pivot 32, à l'extrémité libre du berceau 28, une poignée d'actionnement 33 étant reliée à l'arbre 31 et permet de déplacer la barre de blocage 30, à sa position de déblocage, permettant ainsi au berceau 28 de se renverser en évacuant le mouton, un ressort de torsion 38 enfilé sur l'arbre 31 tenant normalement la barre de blocage 30 dans sa position d'arrêt.

Entre le berceau 28 et le châssis 1 est interposé un ressort de torsion 34 qui, normalement, tient le berceau 28 dans sa position haute, mais la poids du mouton est suffisant pour comprimer ce ressort quand la barre de blocage 30 a été déplacée à sa position de libération au moyen de la poignée 33 afin de permettre au berceau 28 de basculer autour de sa charnière 29, ce qui a pour résultat de faire tomber le berceau contre un ressort 35 qui est ainsi comprimé à un degré correspondant au poids du mouton avant de se détendre en donnant une poussée contre le flanc du mouton afin que celui-ci en roulant se remette sur ses pieds. Quand le mouton a roulé hors du berceau en se remettant debout, le ressort de torsion 34 replace le berceau à sa position initiale pour l'opération suivante et la barre de blocage 30 se replace également sous l'action du ressort de torsion 34, à sa position de blocage.

La machine qui vient d'être décrite peut être installée entre un couloir d'entrée 40 et une partie 41 du couloir sur laquelle on place un appât, un rideau ou un écran similaire 42 étant placé au-dessus du support 20 de façon que, quand un mouton traverse le couloir d'entrée 40 pour se diriger vers le mouton-appât, placé en 41, il ne voit pas sur les côtés,

car, d'une part, la vue est cachée par le rideau et, de l'autre, par la paroi longitudinale.

Le mouton passe, évidemment, au-dessus de la barre jarretière 3 en se rendant du couloir d'entrée 40 à la plate-forme 4 et ceci contribue à assurer un positionnement correct de celui-ci dans l'enceinte formée par les deux barres jarretières et par la paroi longitudinale et le support et le rideau, et quand le mouton doit être renversé sur le berceau, il suffit d'actionner la pédale 11 pour d'abord déplacer la paroi longitudinale 7 vers l'intérieur en poussant le mouton contre la plaque d'appui 20 qui comporte entre elles et la bande de liaison 22 le ressort de torsion 44, ce qui la maintient verticale prête à venir en contact avec le flanc du mouton à la hauteur ou juste au-dessus du sommet des jambes et, comme il a été expliqué, après que le mouton ait été poussé contre la plaque d'appui 20, on fait basculer la plate-forme 4 par un mouvement de la barre de liaison 18 produit par la pédale 11, ce qui a pour conséquence de replier la barre de blocage 15, de sorte que le mouton tombe simplement sur la plaque d'appui 20, puis roule sur la rampe qui, à ce stade, n'est que faiblement inclinée, mais dès que le mouton a roulé sur cette rampe 24, son poids est transféré directement au châssis principal à cause de la liaison entre la rampe 24 et le châssis 1, par la charnière 25, de sorte que même après qu'on ait cessé d'appuyer sur la pédale 11, la rampe 24 continue de s'abaisser jusqu'à ce que le poids du mouton ait été équilibré par le ressort 13 interposé entre le levier de la pédale 11, par l'intermédiaire de la barre de liaison 9 qui rappelle alors la plate-forme 4, à sa position horizontale normale, tandis que la paroi longitudinale 7 vient se replacer vers l'extérieur, comme représenté notamment sur la figure 2, et que la barre de blocage instable 15 revient à sa position d'arrêt, dans laquelle elle est également représentée sur cette figure. L'action ainsi exercée sur le mouton est relativement douce, car elle évite de le faire tomber brutalement sur une plate-forme fixe, ce qui pourrait le blesser, en particulier, lorsqu'il s'agit d'une brebis pleine.

Il est intéressant de noter que l'action de roule-

lement du mouton pour venir se placer dans le berceau se déroule d'une manière relativement simple en ce que, quand le plate-forme 4 tourne autour du pivot 5 à sa position latérale, le mouton est déséquilibré contre la plaque d'appui longitudinale 20 qui, de la manière dont elle est articulée, permet au mouton de glisser jusque sur la rampe 24 qui, à ce stade, est légèrement inclinée autour de ses articulations 25. Toutefois, à ce stade, en partie du fait du transfert du poids du mouton et de la suppression de la pression de la pédale 11, 10 laquelle n'est plus nécessaire après que la barre de blocage 15 s'est repliée sous le poids du mouton qui est alors de ce côté de la plate-forme 4, le ressort 13 rappelle la plate-forme 4 à sa position normale et cette action a, évidemment, pour effet de faire remonter la plaque d'appui 20 en augmentant ainsi l'inclinaison de la rampe 24, pour s'assurer que 15 le mouton continu de rouler le long de celle-ci vers le berceau.

On remarque que dans cet appareil, la plate-forme 4 est rappelée à sa position de départ dès que le mouton a été 20 transféré dans le berceau, de sorte que le mouton suivant peut venir se placer derrière le mouton-appât en attendant le moment où le mouton, placé dans le berceau, aura été évacué sur le sol, ce qui représente une économie de temps considérable.

25 On comprend aisément que, bien que la machine de l'invention ait été décrite dans son application aux moutons, elle n'est pas nécessairement limitée à ceux-ci, car de nombreux autres animaux peuvent ou doivent pouvoir être manipulés de la même façon, de sorte qu'il est important de disposer d'une machine dans laquelle les moutons peuvent facilement entrer et qui permet de les retourner pour les placer sur le dos, dans un berceau, avant de les évacuer de celui-ci, avec un minimum d'effort. On voit, également, que la machine de l'invention, du fait de son équilibrage, ne nécessite qu'un 30 minimum de force pour manipuler les moutons, principalement du fait que la plate-forme qui les supporte est articulée au châssis, à une hauteur correspondante, en gros, à la hauteur des genoux du mouton, et en ce que les moyens d'articulation

prévus entre cette plate-forme et les barres jarretières de la plate-forme peuvent être transférés à un emplacement approprié le long de ces barres, ce qui assure que le poids du mouton placé dans l'enclos formé au dessus de la plate-forme 4 5 exercera la pression nécessaire, à l'encontre de la force du ressort pour que le mouton soit culbuté sur le dos, par la rampe 24, avec le concours de la plaque d'appui 20.

Il convient également de noter que cette machine est particulièrement bien adaptée pour la tonte ou pour des 10 opérations similaires sur les moutons, les chèvres et sur d'autres animaux, pour lesquels on doit auparavant placer l'animal dans un berceau ou dans une autre position de maintien en préparation à la tonte ou à l'exécution d'une autre opération.

15 En conséquence, il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées aux exemples de réalisation représentés et décrits, sans sortir pour autant du cadre de la présente invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1° - Machine pour soigner des moutons et d'autres animaux analogues dans laquelle on fait passer un mouton sur une plate-forme (4) et on l'évacue de la plate-forme dans un berceau adjacent (28), en le retournant 5 sur le dos et, dans laquelle, après le traitement, on l'évacue du berceau en le remettant debout, caractérisée en ce qu'elle comprend :

a) une plate-forme de circulation (4) supportée sur un châssis par des moyens d'articulation, de façon à 10 pouvoir être basculée d'une position de chargement, autour d'un axe longitudinal, et incluant une plaque d'appui (20) montée sur une bande de liaison (22) s'étendant le long de l'un des bords longitudinaux de ladite plate-forme, pratiquement à la hauteur des jambes du mouton, 15 lesdits moyens d'articulation étant conçus pour abaisser ledit bord de ladite plate-forme (4) quand cette dernière a été basculée afin d'évacuer le mouton de la plate-forme,

b) un berceau (28) qui est également supporté sur ledit châssis, mais à une certaine distance de ladite 20 plate-forme (4), de manière à pouvoir basculer autour d'un axe longitudinal,

c) une rampe (24) interposée entre ladite plate-forme (4) et ledit berceau (28) et dont l'un des bords longitudinaux est articulé audit châssis près de l'un des bords 25 supérieurs dudit berceau, est articulée le long du bord opposé à ladite bande de liaison (22) près de ladite plaque d'appui (20), et,

d) des moyens pour tenir ladite plate-forme de circulation (4) dans une position de chargement, mais de 30 façon libérable afin qu'elle puisse basculer, de sorte que lorsque ladite plate-forme (4) bascule autour dudit axe longitudinal, le mouton qui stationne sur elle, est obligé de tomber sur le côté, au dessus de ladite plaque d'appui (20) sur ladite rampe (24) et de rouler le long de 35 ladite rampe (24) pour tomber dans ledit berceau (28), avec

le concours de l'inclinaison croissante de cette rampe (24) lorsque ladite plate-forme (4) revient à sa position de chargement.

5 2° - Machine, selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite plate-forme (4) est articulée audit châssis (1) par des moyens d'articulation longitudinaux, disposés vers le bord opposé de celle-ci par rapport à ladite plaque d'appui (20) et à une hauteur au-dessus de ladite plate-forme pratiquement égale à
10 la hauteur des genoux des moutons, ce qui fait que le poids du mouton a tendance à faire basculer ladite plate-forme (4) quand on libère celle-ci et simultanément à diminuer l'inclinaison de ladite rampe (24).

15 3° - Machine, selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comprend une paroi pratiquement verticale (7) montée sur le bord longitudinal de ladite plate-forme (4) qui est à l'opposé de ladite plaque d'appui (21) et un système de leviers (8-9-10-11) monté sur ledit châssis (1) de façon à faire basculer ladite plate-forme (4) et ladite paroi afin de faire basculer le mouton placé sur cette plate-forme (4), du fait qu'il a été déséquilibré par ladite paroi, sur le côté, au-dessus de ladite plaque d'appui(21) sur ladite rampe (24).

25 4° - Machine, selon la revendication 3, caractérisée en ce que ladite paroi verticale (7) est reliée audit système de leviers (8-9-10-11) de façon à être déplacée par ceux-ci, et en ce que ladite plate-forme(4) est tenue en position pour recevoir un mouton par une
30 barre de blocage (15) ayant un centre d'équilibre instable, montée entre ladite plate-forme (4) et ledit châssis (1) de façon à pouvoir être débloqué par un taquet (18) fixé sur lesdits leviers (9), taquet (18) qui effectue le déblocage après que ladite paroi (7) ait été déplacée sur une
35 partie de sa course, ledit axe longitudinal de ladite plate-forme (4) étant placé de façon que, quand celle-ci est chargée par un mouton, elle soit déséquilibrée quand

ladite barre de blocage (15) a été libérée par ledit taquet (18).

5° - Machine, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisée en ce qu'elle comprend deux barres (3) s'élevant au-dessus dudit châssis (1), à chaque extrémité de ladite plate-forme (4), et qui s'étendent en travers de cette dernière afin de former des guides qui sollicitent le mouton en position et qui le retiennent après qu'il ait été passé au-dessus de l'une desdites 10 barres, les moyens d'articulation entre ledit châssis (1) et ladite plate-forme (4) étant supportés par lesdites barres (3).

6° - Machine, selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la paroi longitudinale (7) qui s'élève le long du premier côté de ladite plate-forme (4) est articulée le long d'un axe longitudinal à ladite plate-forme et est reliée au système de leviers (8-9-10) afin de commencer à basculer, afin que la plate-forme ne bascule, la disposition étant telle que la 20 continuation du basculement de la paroi longitudinale provoque celui de ladite plate-forme.

7° - Machine, selon la revendication 6, caractérisée en ce que ledit système de leviers (8-9-10) comprend un levier portant une pédale (11) articulée au dit châssis (1) et reliée par une barre de liaison à ladite paroi longitudinale (7) et en ce que ladite plate-forme (4) est normalement tenue en position pour recevoir un mouton par une barre de blocage (15) articulée, dont le centre d'équilibre est instable, barre (15) dont l'une des extrémités est articulée audit châssis (1), et l'autre à ladite plate-forme (4), à l'opposé des moyens d'articulation (8-9-10) entre ledit châssis (1) et ladite plate-forme (4), et en ce que ladite barre de liaison (15) comporte un taquet (18) qui, après une certaine course de 30 ladite paroi vient en contact avec la barre de blocage (15) et la transfère au-delà de sa position d'équilibre

en faisant ainsi, basculer ladite plate-forme (4) avec ladite paroi (7).

8° - Machine, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que ladite plaque d'appui (20) est articulée longitudinalement à ladite bande de liaison (22) et est chargée par un ressort de façon à se placer normalement en parallèle au plan de ladite bande de liaison (22), mais à s'orienter quand un mouton est déséquilibré du fait qu'il a été poussé par le mouvement de ladite première paroi (7) et par le basculement de ladite plate-forme (4).

9° - Machine, selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que ledit berceau (28) est supporté dans une position de réception et de maintien par une barre de verrouillage (30) à centre d'équilibre instable qui est articulée respectivement audit châssis (1) et audit berceau (28), à l'opposé de sa liaison d'articulation (8-9-10) audit châssis (1), en ce que des moyens sont prévus pour déplacer ladite barre de verrouillage dans une position déverrouillée, afin de permettre que le poids du mouton reposant dans ledit berceau (28) fasse basculer ce dernier et en soit ainsi évacué, et en ce que des ressorts (35) sont prévus entre ledit châssis (1) et ledit berceau (28) afin de rappeler ce dernier à sa position de réception et de maintien quand il ne contient pas de mouton.

10° - Machine, pour soigner et traiter des moutons et d'autres animaux analogues tels que spécifiés dans la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend, en combinaison, un châssis (1), une plate-forme (4) de circulation adaptée pour recevoir un mouton ou autre, des moyens d'articulation (8-9-10) entre ledit châssis et ladite plate-forme (4) disposés le long d'un axe longitudinal de ladite plate-forme (4), pratiquement à la hauteur des genoux du mouton qui est debout sur ladite plate-forme (4), une paroi longitudinale (7) s'élevant le long d'un premier côté de ladite plate-forme, une barre d'appui (20) supportée sur une bande liaison s'élevant le long du second côté de ladite plate-forme, à l'opposé du premier, afin de confiner

un mouton entre ladite paroi (7) et ladite plaque d'appui (20), ladite plaque (20) étant située pratiquement au niveau des jambes du mouton et étant articulée, à son extrémité inférieure, à une seconde paroi de ladite plate-forme située du côté opposé à ladite première paroi (7), un berceau (28) pouvant basculer autour d'un axe parallèle audit premier axe monté sur ledit châssis (1) à une certaine distance de ladite plate-forme (4) du côté de l'élément de support latéral de celle-ci et qui est adapté à recevoir un mouton, une rampe (24) interposée entre ladite plate-forme (4) et ledit berceau (28), dont l'un des bords est articulé à la partie supérieure de ladite bande de liaison (22) et qui s'incline vers le bord supérieur du côté du berceau (28) qui est le plus proche de ladite plate-forme et qui est articulé audit châssis (1), un système de levier (8-9-10) sur ledit châssis (1) pour faire basculer ladite plate-forme (4) et ladite première paroi (7) ainsi que ladite bande de liaison (22) et la plaque de support (21) afin de faire en sorte que le mouton, qui a été basculé sur le côté par ladite première paroi (7), vienne s'appliquer contre ladite plaque de support (20) et roule au-dessus de celle-ci sur ladite rampe (24) quand ledit système de leviers a été déplacé pour obtenir le chargement du berceau (28), ladite action abaissant le bord intérieur articulé de ladite rampe (24), les moyens prévus pour rappeler lesdits leviers et ladite plate-forme (4), ainsi que ladite bande de liaison (22) et ladite plaque d'appui et ladite rampe, quand lesdits leviers ont été libérés après un déplacement, en contribuant ainsi à faire rouler le mouton au-dessus de ladite plate-forme pendant que sa pente augmente, afin de déposer le mouton dans ledit berceau (28), sur le dos, des moyens pour libérer le berceau (28) afin qu'il puisse basculer autour dudit axe pour évacuer le mouton au-dessus de son bord situé à l'opposé de l'axe de basculement, et des moyens pour rappeler ledit berceau (28) à sa position de réception après l'évacuation du mouton.

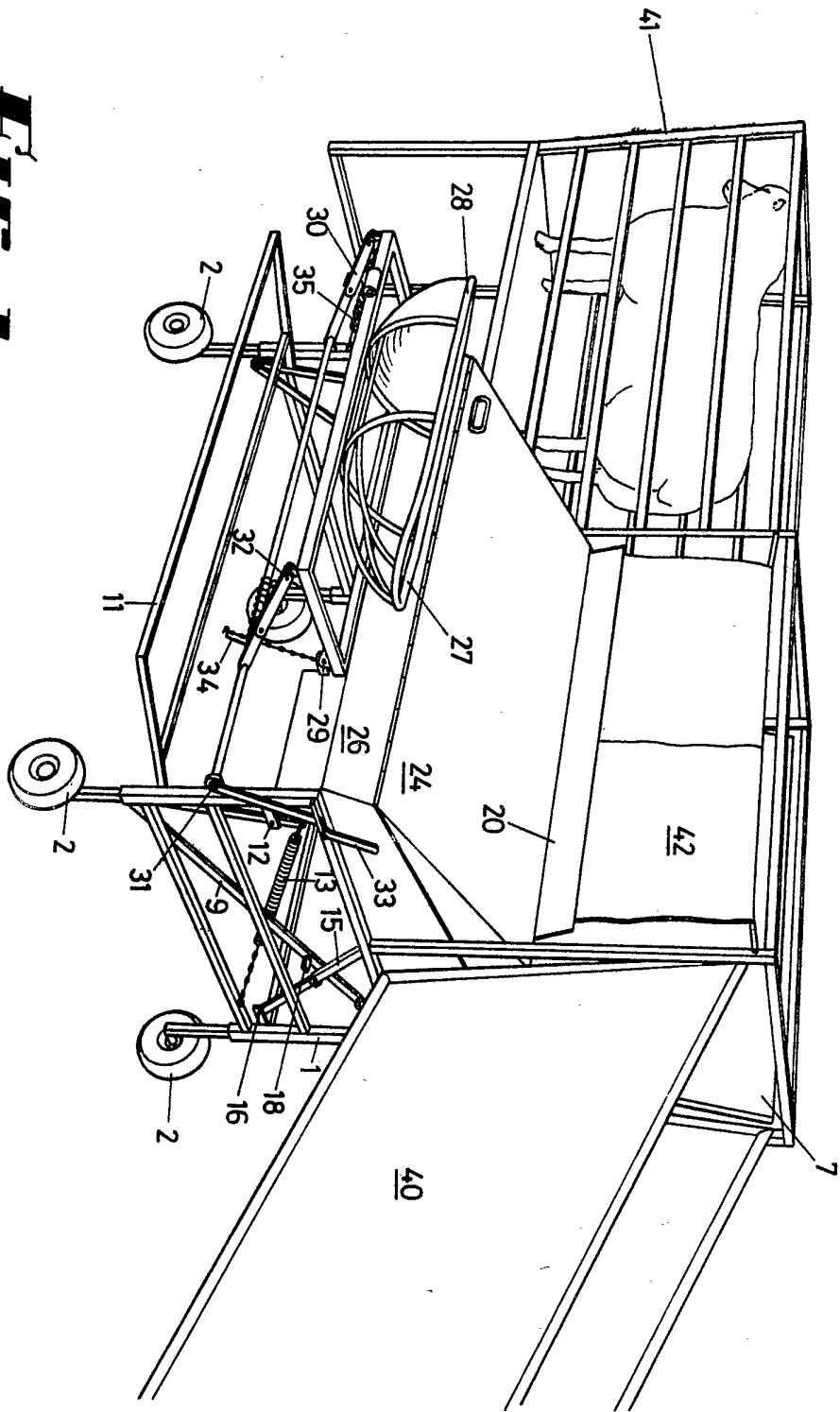
FIG 1

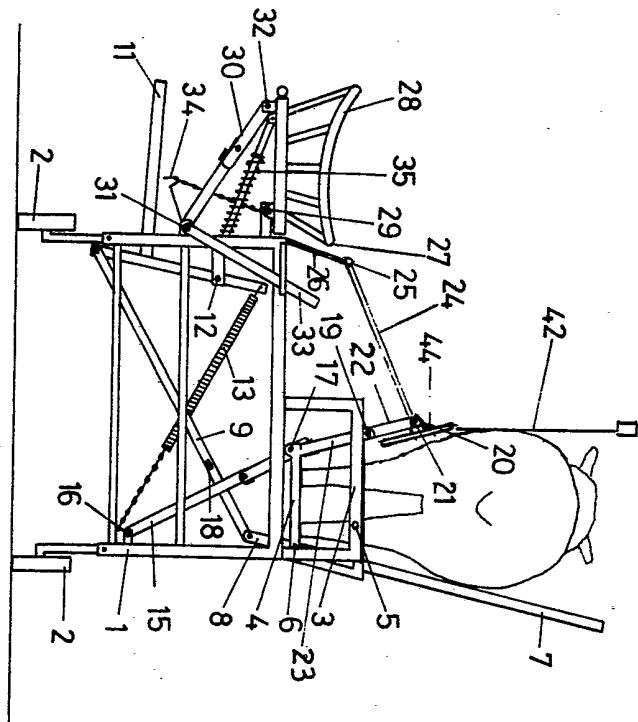
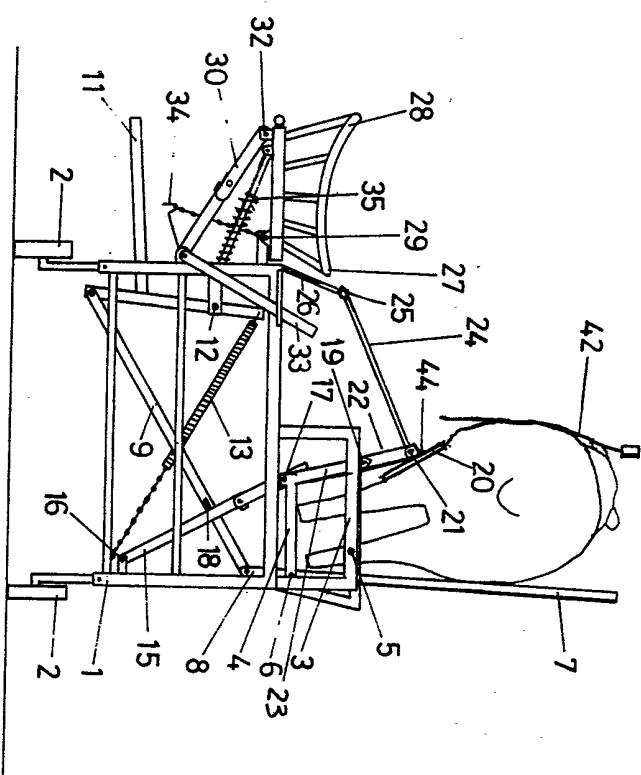
FIG 2**FIG 3**

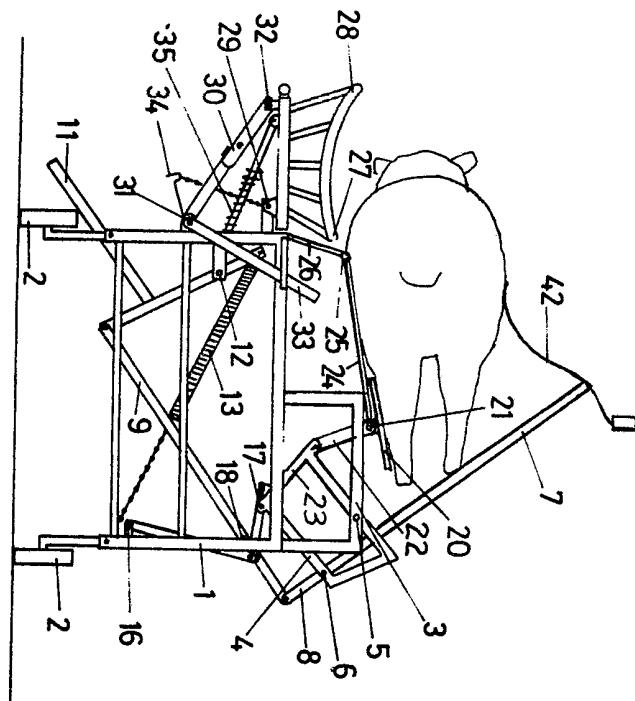
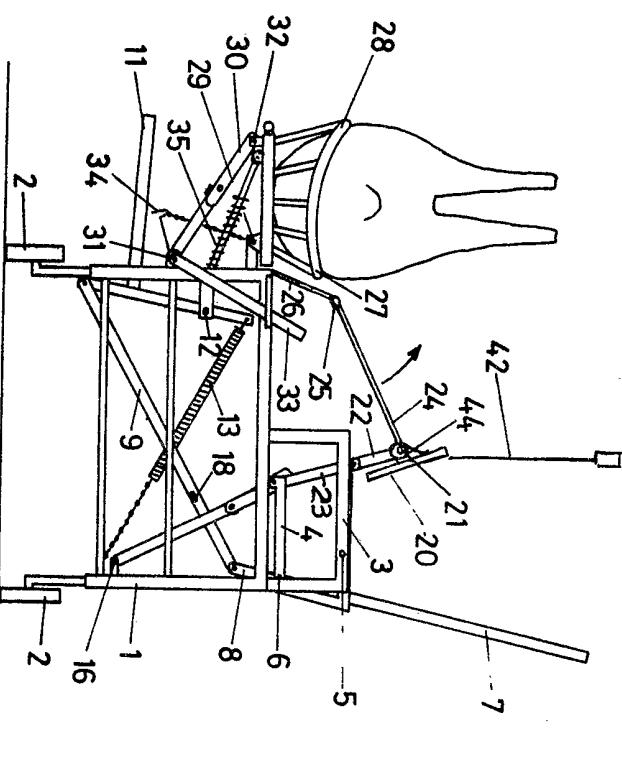
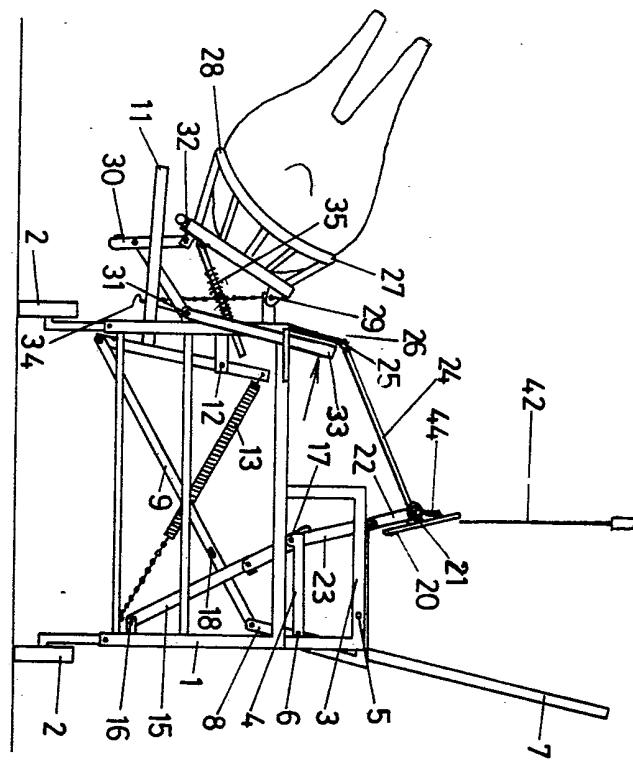
FIG 4*FIG 5*

FIG 6**FIG 7**